

Procédure approvisionnement en fuel des engins à chenilles sur les fronts

Matériel disponible pour réaliser l'approvisionnement :

Camion Mercedes, type UNIMOG, équipé d'une cuve d'une capacité de 3000l.



Cuve sur camion

Procédure.

Remplissage de la cuve mobile :

- Remplissage au départ de la cuve en PEHD située à proximité du local de stockage des graisses et huiles.
- Remplissage sur dalle étanche équipée d'un système de récupération des hydrocarbures.
- Remplissage de la cuve à 90% de sa capacité (afin d'éviter les débordements lors de la circulation ???) présence de l'opérateur afin d'intervenir en cas de dysfonctionnement du pistolet)
- Vérifier la bonne fermeture de la citerne après remplissage.



Circulation vers fronts

Vitesse adaptée en fonction de l'état des pistes.

Respect des règles pour sauver des vies relatives à la circulation (ceinture de sécurité, téléphone, ...)



Approvisionnement fuel

Mise en service de la pompe électrique

Remise à zéro du compteur au début approvisionnement

Utilisation d'un « pistolet », évitant tout débordement en cas de mauvaise utilisation ou de malaise de l'opérateur.

Néanmoins l'opérateur sera toujours présent à proximité, en cas de problème et de risque de débordement (dysfonctionnement du pistolet)

Dépose du « pistolet » dans un contenant étanche, afin de récupérer le fuel contenu dans le tuyau, après l'arrêt de la pompe.



Prévention risque de pollution

Placement d'un récupérateur sous tubulure de remplissage

Placement d'un tapis absorbant au sol (récupération « pertes » lors de l'enlèvement du pistolet)



Récupérateur sous
tubulure de remplissage

Tapis absorbant au sol

Equipement de lutte contre les pertes de fuel :

Boudin absorbant

Tapis absorbant

Granulés absorbants

Un kit anti-pollution se trouve placé sur le camion.

En cas d'accident :

Voir procédure en cas de perte de fuel ou d'hydrocarbure

Utilisation du kit « anti-pollution »

Plan d'actions

Vérification étanchéité de la cuve par société agréée à une fréquence d'une vérification/3ans (mise sous pression)

Vérification régulière du contenu du kit anti-pollution.

Récupération et évacuation du matériel utilisé et pollué.

Placement d'un récupérateur fixé sur cuve pour reprendre les pertes éventuelles après utilisation du pistolet.

Après approvisionnement, l'Unimog sera « parqué » sur la dalle à proximité de l'atelier.

Un registre reprenant l'historique de l'utilisation devra être complété à chaque opération (registre à disposition de l'administration DPC)



*Récupérateur pertes
éventuelles du pistolet
Après utilisation.*